

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1/Noyau 0A1  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

There is a security requirement with this solicitation  
Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité.

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Alternative Service Delivery/Autres modes de prestation  
des services  
11 Laurier/11 rue Laurier  
7C2, Place du Portage Phase III  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> JOINT INFORMATION AND INTELLIGENCE	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8474-13BN05/B	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8474-13BN05	<b>Date</b> 2013-04-30
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$PSD-006-23621	
<b>File No. - N° de dossier</b> 006psd.W8474-13BN05	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-05-06</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Potter, David	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 006psd
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 944-5687 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (613) 947-6262
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

**La modification 004 est porte a modifié la demande et répondre aux questions reçues des soumissionnaires comme suit:**

## **A. QUESTIONS ET RÉPONSES DE CORRESPONDANT**

**Q17. Section 7, Généralités : La clause " Limitation de la responsabilité " se trouvant normalement dans les demandes de propositions du gouvernement fédéral publiées au cours de la dernière année ne fait pas partie des clauses du contrat subséquent. Nous proposons que le MDN ajoute des clauses de limitation de la responsabilité.**

**R17:** Le besoin ne sera pas assorti de clauses de limitation de responsabilité pour l'instant.

**Q.18:** Cette question porte sur l'article 3.3 Section II :Soumission financière, paragraphe b); sous-paragraphe iii) à la page 10 de 35 et la phrase " L'État se réserve le droit d'utiliser les taux quotidiens des catégories de service cités à tout moment pendant la durée du contrat. "

**Dans le cadre de leur proposition, les soumissionnaires doivent indiquer des catégories de service particulières ainsi qu'un " taux moyen ". L'État se réserve le droit d'utiliser ces taux moyens à tout moment, comme il est précisé ci-dessus. Le problème est le suivant : les taux moyens des catégories de service pour la partie 1 de la phase 1 ne correspondent pas tout à fait aux ressources nécessaires pour exécuter la partie 2 de la phase 1 ou la phase 2, et vice-versa.**

**Exemple A : La partie 1 de la phase 1 requiert la participation d'un gestionnaire principal de projet et la partie 2 de cette phase, celle d'un gestionnaire principal de projet et d'un coordonnateur subalterne de projet. Selon le taux moyen pour cette catégorie de service, l'État devrait payer un taux quotidien plus élevé pour les services d'un gestionnaire de projet par rapport au taux de la catégorie de main d'œuvre (et vice-versa).**

**Exemple B : Si des " Services d'installation de systèmes " ne sont pas nécessaires à la partie 1 de la phase 1, le taux de la catégorie de service sera 0 \$. Si de tels services sont nécessaires pour la phase 2 du projet, le soumissionnaire ne sera pas en mesure de les offrir au taux de 0 \$.**

**Pourriez-vous confirmer que le sens de la phrase citée est bien " L'état se réserve le droit d'utiliser les taux quotidiens des catégories de main-d'œuvre cités à tout moment pendant la durée du contrat. " ?**

**R18:** La demande de propositions est correcte comme indiqué. L'article 3.3 (b) (ii) pourrait être utilisé au cours de chaque point de la négociation.

---

**Q19 : Nous comprenons que les responsables du projet CFIRI ont dû déployer des efforts pour répondre aux questions et fournir les renseignements contenus dans la modification no 3, qui n'a pas encore été publiée; nous vous saurions gré de bien vouloir reporter la date de remise des propositions au 10 mai, afin de pouvoir aborder le contenu de la modification no 3 à paraître.**

R19: Aucune prolongation ne sera considéré à cette époque..

**Q20 : L'intention de TPSGC et de l'autorité technique, indiquée dans la DP, au moyen des questions de suivi et lors des rencontres de groupe de l'industrie, est que l'entrepreneur exécute les travaux sur place, dans les installations de l'État. Cependant, les critères d'évaluation et les attestations ne mentionnent pas précisément que l'ingénieur principal, dont le curriculum vitae fera l'objet d'une évaluation, doit travailler sur place. De plus, selon nous, rien n'indique dans les attestations ou les critères d'évaluation que les soumissionnaires et les organisations mentionnées en référence (R1-R7/R10-R12) doivent également travailler sur place, dans les installations de l'État. Nous croyons que l'intention exacte est de réduire les risques en demandant que le personnel faisant l'objet d'une évaluation et les entreprises dont l'expérience est évaluée au moyen des références soient en mesure de travailler sur place. Nous croyons que cela est particulièrement pertinent en ce qui concerne l'ingénieur principal et l'expérience démontrée relative aux systèmes de renseignements sur les interfaces ayant été évaluée.**

**Nous demandons à l'État de préciser notre interprétation de l'intention et, si nécessaire, de modifier les attestations et/ou les critères d'évaluation afin de bien traduire cette intention.**

R20 : Conformément à l'article 2.2.16 de l'annexe A, Énoncé des travaux, tous les travaux, y compris ceux réalisés par l'ingénieur principal, doivent être effectués sur place, dans les installations du MDN.

**TOUS LES AUTRES CONDITIONS ET TERMES DEMEURENT INCHANGÉS**